GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 2 MARS 1793.

VARSOVIE, *le 2 Mars.*

Extrait d'une lettre de Kamieniec en Podolie, du 19 Février.

Enfin pourtant nous voyons s'effectuer la reddition de Chocim, tant de fois promise, & si long tems attendue. ... Le Pacha de Chocim est arrivé le 18. en cette ville, escorté par un détachement de vingt hussards & deux officiers, ayant à sa suite plus de 50 personnes de sa maison. Il s'étoit fait précéder par deux Commissaires chargés de de se faire rendre tous les effets militaires qui se trouvent dans la citadelle. On avoit préparé pour le Pacha un logement en ville, car il n'y a point d'appartement commode dans la forteresse.

Les Autrichiens doivent se retirer le 28. Immédiatement après leur départ, aura lieu l'étiquette observée en pareil cas. Le Commandant de notre forteresse enverra au Pacha une députation choisie parmi les officiers de marque; & le Pacha lui en enverra une semblable, à laquelle on remettra les présens destinés par S. M. pour le Pacha & les officiers de sa maison.

Comme le Capidzi Pacha envoyé à Jassy, dirige d'ici sa route par Chocim, on conjecture qu'il est chargé d'un ordre secret de faire couper la tête au Pacha; auquel le Divan reproche de l'avoir amusé par de vaines promesses de rependre cette ville, & d'avoir empêché par là, qu'il ne tentât auprès de la Cour de Vienne, des démarches plus efficaces, & propres à hâter cette reddition.

On sait que le Hospodar de Moldavie, Maruczi, avoit fait mettre aux fers, & envoyé à Constantinople, le nouveau Métropolitain d'Jassy, créé par feue S. A. le Pce. Potemkim. Piquée de ce procédé, la Cour de Russie avoit exigé la déposition du Hospodar. La Porte a feint de se prêter aux desirs du Cabinet de Pétersbourg. Mais tout en paroissant punir le coupable, elle l'a réellement récompensé. Au lieu de la principauté de Moldavie, elle lui donne celle de Bucharest, dont le revenu est deux fois plus considérable. Le Hospodar de Transilvanie, Luczo passera à Jassy.. &c.

FRANCE.

Paris, du 8 Février.

Tandisque l'intrigue machinoit sourdement, pour éloigner Beurnonville d'un poste, auquel l'appelloient ses connoissances & ses talens; tandisque des paris inconsidérés partageoient l'opinion, & la maitrisoient; ce brave Général tranquille à son poste, sans inquiétude comme sans desirs, remplissoit ses devoirs, & paroissoit plutôt redouter qu'ambitionner une place, où le militaire le plus expérimenté, le citoyen le plus intègre ne peut pas toujours faire le bien qu'il aime, & se voit souvent contraint d'opérer le mal qu'il abhorre. Dans l'instant même où le vœu public alloit remettre entre ses mains, la première, la plus intéressante des fonctions publiques, il écrivoit à son armée, une lettre dictée par le sentiment, pour se justifier des calomnies dont le noircissoit le parti Jacobin, qui craignoit de voir à la tête d'une administration qu'il veut diriger, un homme franc, sans ambition, sans intrigues, & qui ne sait ni ramper bassement, ni dominer avec hauteur. Il y invoque le témoignage des troupes qui ont combattu avec lui au camp de Maulde, après la retraite de Courtray; en Champagne, à l'affaire du 20 septembre; à la bataille de Gemappe, & enfin dans l'Electorat de Treves, pendant le mois de décembre. On est en effet surpris, d'après les détails contenus dans cette lettre, qu'un homme ait pu résister à tant de fatigues, lutter avec tant de constance contre des obstacles sans cesse renaissans, & continuer, malgré une maladie longue & sérieuse, (une inflammation de poitrine) à remplir tous les devoirs d'un Général & d'un soldat, dans une expédition dont il prévoyoit d'avance que le succès étoit impossible, & qu'il n'avoit entreprise, que pour donner à ses soldats l'exemple de l'obéissance. On voit dans cette lettre, que l'armée de Beurnonille a été mise à la disposition du Général Custine depuis plus de quinze jours; qu'en conséquence, un tiers de cette armée est déjà parti pour Mayence, & que les deux autres tiers attendent les ordres du Général Custine. Du reste, le général Beurnonville affirme toujours que son armée n'a perdu dans l'Electorat de Treves, par le feu de l'ennemi dans diverses actions, que 15 à 16 hommes tués, & environ 80 blessés; tandis que la perte des Autrichiens, tant en tués qu'en blessés, prisonniers & déserteurs, s'éleve à 1500 hommes, outre une piece de canon & son caisson bien attelé. Il se plaint que par le fait d'une desertion sans exemple, de la part de plusieurs bataillons de volontaires, comme par les maladies résultantes des rigueurs de la saison, & de l'état de nudité d ns lequel on a laissé son armée, il étoit réduit à la fin de décembre, à 12 mille hommes d'infanterie, & 2400 hommes de cavalerie. Il en conclut que dans une telle situation, un mouvement retrograde étoit devenu nécessaire, &c.

Le Général Beurnonville, nommé ministre de la guerre, est ici. Il a paru mardi à l'Assemblée; il a dit: „ Je viens présenter mon respect & ma reconnoissance aux représentans du peuple. Je ne suis qu'un soldat; le poste où vous me placez coûte beaucoup à ma sensibilité; il m'arrache à une armée qui m'est chère, pour m'occuper plus particuliérement de ses besoins, & du soin de la faire triompher. Je sens d'ailleurs toute mon insuffisance & l'étendue de mes devoirs; mais je vous ai dit que j'étois soldat; c'est vous dire que je ne sais qu'obéir. J'offre à ma patrie un cœur pur & plein d'amour pour son pays, une grande franchise & de la bonne volonté. Mais tous ces moyens sont insuffisans, s'ils ne sont secondés par vous. Il existe de grands maux, qui sont le résultat d'une malveillance passée; il faut de grands remedes, & les momens sont courts. Ce n'est qu'en multipliant les efforts & les moyens que vous triompherez des obstacles. Les armées ne demandent qu'à vaincre; secondons-les, & nous toucherons avant peu à la liberté, à l'égalité & au bonheur, qui doivent être l'objet unique de nos méditations. En acceptant le ministère que vous me confiez, je demande deux permissions, citoyens législateurs; celle de retourner me battre avec les hommes que je quitte, après avoir employé tout mes efforts pour répondre à vos desirs, si je ne puis atteindre le but que vous vous êtes proposé. L'autre, est celle d'aller seconder le courage d'une famille chérie, si jamais elle se trouvoit dans une circonstance périlleuse, & si après avoir travaillé avec les adjoints que la Convention me permet de prendre, j'ai pu mettre les choses dans l'état desiré. Dans quelque position que je me trouve, citoyens législateurs, je viens jurer entre les mains des représentans du peuple, de rester toujours fidelle à la liberté, à l'égalité & à la République. "

Le nouveau ministre a été applaudi.

Beurnonville a été diner le 5 chez Garat, ministre de la justice, avec Brissot & tous les députés de la Gironde.— Ce diner a fixé l'attention des Jacobins. Beurnonville, Garat, & tous les députés de la Gironde, ont été dénoncés hier au soir à la société......

Nous avons fait mention dans notre dernier Nro: d'une lettre adressée par le nouveau Régent de France, au ministre de la justice. Voici la copie que reçut le même jour, le Procureur de la commune.

Copie littérale d'une lettre adressée au procureur de la commune, à Paris, timbrée de Strasbourg; le cachet aux armes de France- (Lue le 4 Février, au conseil général de la commune de Paris.

„ Il vous est enjoint & ordonné de la part de tous les honnêtes & fidelles François, qui composent le nouveau Royaume de France, notamment de *Monsieur*, Régent, & du futur Roi Louis XVII. comme aussi de la part de toutes les puissances de l'Europe, de faire arrêter & écrouer, aussitôt la présente reçue, tous les membres composant la soi-disante Assemblée Conventionale, qui ont assassiné ignominieusement le meilleur & le plus juste de tous les Rois, & trompé frauduleusement tous les habitans de la France; en outre de faire arrêter & écrouer de même tous les Ja-

S

cobins qui se sont érigés en Assemblée; cette poignée de brigands, qui se flattent de convertir en brigands deux cens vingt-un millions d'ames; cette poignée de scélérats qui ne veut connoitre ni Roi, ni Religion, ni Loi, ce qui n'existe plus dans ce *Glob* gangréné qui va être massacré & empesté! De faire arrêter pareillement & enchainer un ci-devant d'Orléans, reconnu fils d'un valet d'écurie; pour attendre tous leur jugement de mort, ce qu'au cas appartiendra, ainsi délivrer à la fois tout l'univers de l'extrême ou essence de fiel, du venin, de la gangrene & peste dont tous ces exécrables êtres se sont nourris & abreuvés. "

„ Il doit vous importer de mettre cet ordre à exécution, si vous ne voulez être compris dans le nombre de ces êtres, qui vont éprouver le ressentiment universel. „

Fait à Weissembourg, le 26 Janvier, l'an dernier du brigandage. " *contre-signé, Greum.*

Le conseil-général arrête que cette lettre qui est circulaire, paroissant annoncer un complot vaste, sera envoyée sur le champ au département de police, pour qu'il en prenne copie & fasse parvenir l'original au comité de sûreté générale de la Convention.

(*Nous remettons à mercredi, la suite des séances de la Convention Nationale.*) *Londres du 8 Février.*

Le discours prononcé par M. Pitt dans la Chambre des communes, à la séance du 1 Février, lors de la discussion sur l'adresse à présenter au Roi; ce discours fort d'idées & de style, énergique sans véhémence, étendu sans prolixité, nous avoit frappé dès la première lecture. Nous y avons reconnu le politique philosophe, l'orateur citoyen, & nous nous étions proposé d'en donner un extrait dans notre avant-dernier No. Mais la multiplicité des événemens nous a fait la loi, & nous avons été forcés de le remettre à la feuille d'aujourd'hui.

Le Premier-Ministre, M. Pitt, prit la parole & dit. „ Je vais fixer l'attention de la Chambre sur un objet des plus importans, sur un objet du plus grand intérêt National, qui affecte profondément l'honneur de ce pays, qui comme tel, mérite la considération la plus solemnelle, & que j'aurois mis sur le tapis d'une manière plus propre à reveiller votre attention, si déjà on ne s'en étoit occupé en quelque façon. Vous sentez d'avance quel est cet objet, cet événement douloureux, qui a frappé notre Nation, l'Europe entière, de consternation & d'effroi; cet événement, où la justice a été foulée aux piés, où l'humanité a été violée, où la vérité a été sacrifiée, où la Religion a été outragée; — Cet événement exécrable, sur lequel dans notre isle il n'y a qu'un cri de détestation & d'horreur.— cet événement, qui je crois, a déjà produit ou va produire la même indignation, la même douleur, le le même deuil, dans toutes les parties du Globe, où le Christianisme n'est pas un vain nom, dans tout pays même, où l'art barbare d'étouffer le cri de la conscience, & de sacrifier sa propre conviction intime à l'intérêt du moment, laissera un libre cours à l'amour du vrai & à la sensibilité; — cet événement, sur lequel par amour pour la nature humaine, il faudroit tâcher de jetter un voile, de le dérober même, s'il étoit possible, à la connoissance de la postérité. "

Excidat illa dies ævo; neu postera credant,
Sæcula: Nos certe taceamus, & obruta multâ
Nocte tegi nostræ patiamur crimina gentis.

Tels furent les termes, dont se servit un des grands-hommes de la France, sur un autre acte de férocité & de barbarie (*la St. Barthelemy,*) qu'il sentoit devoir être l'objet d'un reproche éternel pour sa Nation. Tel est encore le vœu que les vrais amis de la France, ceux de la justice & de l'humanité, doivent faire à l'époque présente. Que n'est-il possible d'ensevelir ce crime National des François, dans un éternel oubli? Que n'est-il possible d'arracher un jour cette page de l'histoire de notre siècle, cette page arrosée des larmes de l'Europe entière? Que n'est-il possible de couvrir aux yeux des contemporains, de cacher pour la postérité, tous les autres forfaits, toutes les scènes de sang & de carnage, que ce malheureux pays a offert dans ces derniers temps, aux regards des Nations stupéfaites? L'humanité en seroit consolée, & notre cœur soulagé. Mais ces souhaits sont vains. La postérité partagera un jour, tous les sentimens qui nous animent, ou plutôt qui nous troublent, qui nous agitent, en cet instant. Il convient donc qu'elle sache en même tems, cette postérité, qu'elle sache combien est forte la haine, que nous portons à un crime aussi atroce. Nous nous devons cette justice à nous-mêmes. Oui, il faut que la postérité sache, que d'après tous les principes qui sont sacrés pour l'homme en cette vie, la Nation Britannique d'un commun accord, a déclaré cet acte, le forfait le plus injuste, le plus cruel, le plus inhumain, dont l'histoire de tous les siècles nous retrace le souvenir. Il est un autre devoir encore, qu'en cette occasion nous ne devons pas négliger. C'est de consigner publiquement à la connoissance du monde entier, notre opinion qui est; que toutes les scènes terribles & déchirantes qui se sont passées en France, sont l'effet naturel des principes, dont on y fait publiquement profession; principes subversifs de tout ordre social, nouveaux dans l'histoire du Monde, contradictoires à l'expérience des siècles, répugnant à la Moralité, ennemis de la religion, tendant finalement à rendre le genre humain malheureux, en privant les gouvernemens de l'énergie nécessaire pour le maintien du bien-être public, & chaque individu, de tout ce qui lui est cher dans la société civile. — Voilà en effet une leçon qu'il faut présenter aux Nations, pour leur apprendre le danger qu'il y a, d'essayer à mettre en pratique une théorie vague & trop souvent illusoire en fait de gouvernement, de mépriser, d'avillir les maximes des ancêtres, suivies d'âge en âge, & consacrées par l'expérience & la sagesse de tous les tems. "

Après cette censure des procédés qui ont eu lieu à Paris, M. Pitt se reprit, & ajouta, " qu'il lui restoit bien des choses à dire sur cette matière, propres à exciter la sensibilité de la Chambre; mais qu'il préféroit de la traiter avec calme, & d'occuper la raison de ceux qui l'écoutoient, plutôt que d'émouvoir leur cœur. Leur réflexion devoit se porter principalement sur le salut non-seulement de la Grande-Bretagne, mais aussi de tout autre pays menacé par la France, & dans lequel on tâcheroit de séduire le peuple par la propagation des nouveaux principes. De-là M. Pitt prit occasion d'exposer tous les avantages de la Constitution Britannique, de tracer l'esquisse de son bien-être, & des motifs que les Anglois avoient d'aimer un gouvernement, dont l'excellence étoit prouvée par une prospérité sans exemple. Ensuite il entra dans l'examen des rapports, qui subsistoient actuellement entre l'Angleterre & les pays étrangers, notamment la France. Ceci le conduisit au narré des procédés réciproques entre ce pays & l'Angleterre. Il rappella la neutralité scrupuleuse, que cette dernière avoit observée depuis le 8 Juillet 1792, jusqu'à l'ouverture de la session présente; neutralité, à laquelle la France avoit répondu par des tentatives, pour troubler la tranquillité intérieure de la Grande-Brétagne, & pour détruire un bonheur National, qui n'avoit jamais eu son pareil. Ayant analysé les pieces officielles, auxquelles ces tentatives & les projets de conquête formés par les François, sous prétexte de porter la liberté chez les peuples voisins, avoient donné lieu, le ministre s'étendit avec force sur la contradiction évidente de cette conduite, avec les protestations solemnelles faites précédemment; sur les réunions à la France déjà effectuées, ou encore à effectuer; sur le décret du 15 Décembre 1792, qu'il dit être le témoignage le plus irréfragable d'une ambition démesurée, & du mépris le plus marqué pour le droit des gens. — " Si on leur permet, dit-il, de pousser ces en„ treprises toujours plus loin, toute l'Europe bien-tôt sera „ réduite à apprendre les notions de justice, les droits des „ peuples, les principes de la liberté, les formes de gou„ vernement, de la bouche du canon François; &c. " Le Décret du 19 Novembre, n'échappa pas non plus dans le dénombrement que fit Mr. Pitt, des griefs de ce pays contre la France. Enfin, quant aux protestations d'amitié, d'estime, de considération pour la Grande-Brétagne, il fit observer, (comme Mylord Grenville le fit également dans son discours en la Chambre des Pairs,) que précisément dans le même tems, & tandis que M. Chauvelin protestoit de la sincérité des intentions de la France, c'est-à-dire le 31 Décembre dernier, le ministre de la marine, Monge écrivit aux Sociétés des amis de la liberté & de l'égalité des villes maritimes, en ces termes. „ Frères & amis Ré„ publicains, le gouvernement d'Angleterre fait armer; „ & le Roi d'Espagne encouragé par lui, se prépare à „ nous attaquer. Ces deux tyranniques puissances, après „ avoir persécuté les patriotes sur leur Territoire, croyent „ sans doute influencer le jugement du traitre Louis. El„ les espèrent nous effrayer; mais non, le peuple qui a „ su chasser du sein de la France, jusqu'aux rives é„ loignées du Rhin, les redoutables armées des Prussiens „ & des Autrichiens, le peuple François ne se laissera „ dicter des loix par aucun tyran. Le Roi d'Angleterre „ & son parlement veulent nous faire la guerre; les Ré„ publicains Anglois le souffriront-ils? Déjà ces hommes „ libres témoignent leur mécontentement, & la répugnance „ qu'ils ont à porter les armes contre leurs frères, les „ François. Eh bien! frères & amis, nous volerons à leur

„ secours; nous ferons une descente dans cette isle; nous „ y lancerons cinquante mille bonnets de la liberté; nous „ y planterons l'arbre sacré; & nous tendrons les bras à „ nos frères Républicains. La tyrannie de leur gouvernement sera bien-tôt détruite. Que chacun de nous se „ pénétre fortement de cette idée! La guerre avec le „ Roi d'Angleterre, épurera la liberté Angloise, & réformera les vices de son gouvernement.....&c. „

Le ministre finit par réclamer de la Chambre son consentement, pour la rédaction de l'adresse qui devoit être présentée au Roi, & pour l'augmentation des forces de terre & de mer, qu'avoit demandée Sa Mté. ce qui fut accordé à l'unanimité, & même sans lever les voix, malgré les reclamations soutenues du parti de l'opposition, qui cependant depuis cette époque sur-tout, commence à devenir plus nombreux, quoique le Pce. de Galles l'ait abandonné.

Tous les papiers publics, (j'entends les papiers ministeriels, car tous les autres sont proscrits avec sévérité,) sont remplis de diatribes contre le gouvernement François. Tous présentent l'administration de cette nouvelle République, comme un régime inconséquent, contraire à tous les principes de la saine politique, destructeur de tout ordre social, dangereux par ses excès, plus dangereux encore pas ses suites. Sous prétexte, disent ces feuilles, de rétablir le règne des loix primitives, de faire rentrer l'homme dans la jouissance des droits qu'il tient de la nature, d'élever des autels à la liberté; ces Républicains enthousiastes ne parlent que de renverser les trônes, d'immoler les tirans à l'intérêt public, de dévorer les nombreuses armées, que rassembla le besoin plus impérieux que jamais, de mettre des bornes à cette ambition démesurée, fille de l'anarchie, qui menace de tout envahir. D'après leur entrée à main armée, & leurs procédés dans la Belgique, dans une partie des Palatinats, dans la Savoie, le Comté de Nice & le Pays de Liège, si on leur laissoit les mains libres, & que la campagne prochaine leur réussit, à quels excès ne se livreroit pas leur audacieuse licence! quels projets funestes n'enfanteroit-elle pas! Est il possible de calculer jusqu'à quel point l'équilibre de la balance politique de l'Europe pourroit être rompu! Une seule descente en Hollande, (& sans doute il la méditent déjà,) suffiroit pour ruiner notre banque, & porteroit les atteintes les plus graves au commerce de toutes les Nations. Il est donc plusque tems d'arrêter les progrès malheureusement trop rapides de cette fureur épidémique, qui gagne insensiblement tous les Etats limitrophes, & qui ne peut qu'y porter le germe de la destruction.....

HOLLANDE.

Adresse de leurs Hautes Puissances présentée aux Seigneurs Etats des Provinces respectives.

Nobles & Puissants Seigneurs!

Lorsque nous fumes informés par le rapport de nos consuls, de l'embargo mis sur les vaisseaux des habitans de cette République, dans les ports François & Flamands, nous ne savions pas à quoi attribuer cette mesure imprévue. Mais bientôt cette incertitude a fait place à la plus grande surprise & à l'indignation, lorsque nous apprimes par la voie des papiers publics, que la Nation Françoise, ou pour mieux dire ses guides actuels, avoient lancé un décret d'un contenu si étrange, que l'histoire des Nations n'offre aucun exemple d'une ignorance & d'une injustice aussi atroce, que celle que la Nation Françoise vient de donner à l'égard de la nôtre. Le décret qui fixe dans ce moment notre attention, semble être porté le 1. de ce mois, & contient.

Que la Convention Nationale déclare au nom de la Nation Françoise, qu'elle est en guerre avec le Roi de la Grande-Bretagne, & avec le Stathouder de Hollande, & l'on donne pour raison de cette singulière déclaration de guerre, que le Stathouder traite avec les ennemis de la France; qu'il opprime les patriotes François; qu'il a fait mettre en liberté des faiseurs de faux assignats; qu'il équipe des vaisseaux pour les joindre aux Anglois; qu'il a ouvert un emprunt; qu'il met obstacle au commerce de la France. Ces circonstances (*est-il dit*) font des hostilités évidentes, qui ne laissent à la France aucun espoir de conserver la paix. Sur de tels motifs est fondée la déclaration de guerre faite contre le Stathouder, (dont les Etats sont situés en Allemagne.) Mais elle est d'abord accompagnée de préparatifs véritables de guerre, non contre le Prince Stathouder, mais contre la République, & contre les possessions de ses bons & paisibles habitans.

Toute l'Europe, Nobles & Puissans Seigneurs, doit rester stupéfaite, de voir provenir un tel amas d'absurdités, du sein d'une Assemblée qui s'annonce comme une societé de législateurs, de gens occupés à éclairer & à reformer la Nation Françoise, qui se font gloire de leurs principes, & tachent de les étendre chez les autres Nations, comme étant la source de la sagesse, & l'origine de la félicité du genre humain.

Déclarer la guerre au Stathouder des Provinces-Unies, qui n'est point le souverain de cet Etat, mais une personne Illustre attachée à cette République, par les charges éminentes dont il y est revêtu sous la Souveraineté des Etats des Provinces respectives, dont la réunion représente la Souveraineté de l'union fédérative, ce n'est autre chose que le résultat de l'ignorance la plus profonde, relativement à la forme du gouvernement d'un Etat, duquel on croit avoir été insulté. Mais en réflechissant sur les raisons alléguées dans la dite déclaration de guerre, nous ne pouvons pas l'envisager seulement comme le résultat de l'ignorance, mais nous devons aussi l'attribuer à l'esprit de domination, de violence & de destruction générale, qui distingue un grand nombre de la Convention Nationale. Toute-fois cependant (Vos Nobles Puissances le savent, & tous les bons habitans de ces pays le savent avec elles,) qu'il n'y a pas une seule des raisons alléguées, qui pourroit regarder le Prince Stathouder, quand même ces raisons seroient fondées sur la vérité, & s'il pouvoit y en avoir qui fussent matériellement vraies, elles sont cependant toutes fausses dans l'application, & sont de nature, qu'une puissance indépendante ne sauroit en être responsable envers aucun gouvernement étranger. La Convention Nationale se trouveroit-elle offensée, que cette République arme des vaisseaux, & fasse des préparatifs pour sa propre défense? que telle ou telle Province de l'union, pour se voir en état d'accéder à des mesures de ce genre, ouvre des emprunts? car toutes les autres raisons alléguées sont ou des mensonges atroces, ou des inventions seulement ingénieuses, composés exprès pour donner à des actes de violence, un air de justice. La République, & le Stathouder aussi peu que la République, n'a point traité avec les ennemis de la France. Elle a usé de la plus grande circonspection en admettant les émigrés, & ce n'est que par la considération de ne donner au gouvernement François, aucun prétexte de mécontentement, que nous, ainsi que Vos Nobles Puissances, n'avons pas suivi les mouvemens de notre cœur, & les sentimens de compassion que nous inspiroit le sort malheureux de tant de personnes infortunées. D'un autre côté, où trouve-t-on les patriotes François opprimés? De plus, nous ignorons parfaitement qu'en notre Etat, des fabricateurs de faux assignats ayent été élargis, quand leur délit a été suffisamment démontré, mais nous savons au contraire, qu'il a été infligé des punitions corporelles à ceux, qui ont été jugés coupables devant nos tribunaux, quand nous avons trouvé qu'ils n'avoient pas été mis en accusation par le gouvernement François, uniquement pour servir de prétexte, afin des se rendre maitre de personnes & de papiers, que pour d'autres raisons, on s'étoit proposé de saisir.

Rappellons nous à présent, à coté de ces prétextes déstitués de tout fondement, la manière dont la conduite de cet Etat a été dirigée, pendant les troubles de la France, & comment celle du gouvernement François l'a été à notre égard. La République a observé la plus stricte neutralité. Elle a donné en toutes les occasions, des assurances au gouvernement François, qu'elle ne vouloit semêler ni directement ni indirectement, des troubles intérieurs de ce pays. Les guides de la Nation Françoise ont pareillement fait assurer ici & en Angleterre, que de leur coté ils respecteroient la dite neutralité. En attendant, en dépit de la foi des traités, & dans le tems que la République n'avoit point de ce coté des forces pour résister à l'agression, les François ont violé le territoire de cet Etat sur l'Escaut, par des vaisseaux armés en guerre. En attendant, la Convention Nationale a admis dans le sein de son Assemblée, des pétitions injurieuses contre cette République & contre son gouvernement, & elle y a même répondu d'une manière approbatoire. En attendant, la dite Assemblée permet qu'il existe publiquement & sous sa protection, plusieurs sujets des Pays-Bas, qui se qualifient à la face de tout le monde, de Comité révolutionaire Batave, & qui sous cette dénomination, répandent par-tout dans notre République, des écrits dont l'insolence ne peut être comparée, qu'aux idées ridicules qu'ils contiennent. Enfin, pendant que l'Europe s'étonne de la patience de notre République, & de ses complaisances pour la France, le gouvernement François rompt tous les liens, & déclare la guerre, en apparence contre la personne du Stathouder, mais dans le fond à toutes les possessions des habitans de ce pays.

Geneve, du 2 Février.

Les Clubs patriotiques de cette ville, instruits par les papiers publics, de l'état de pénurie momentanée, dans lequel se trouvoient les soldats de l'armée de Custine, avoient ouvert des souscriptions qui ont été converties avec toute la célérité possible, en uniformes, bas, souliers, chemises &c. Ils ont fait passer ce don patriotique très-considérale, le 24 Janv: au Général pour l'armée duquel il étoit destiné.

A ces temoignages de fraternité de la part des citoyens, se joignent les précautions amicales prises par l'administration provisoire dans l'acte suivant du 26.

Au nom de la Nation.

Le comité provisoire de sûreté, établi par la Nation Genevoise, ordonne à tous les avant-postes, d'arrêter tous soldats s'annonçant comme déserteurs de l'armée Françoise, de leur faire ôter leurs armes, casque, havre-sac, capote & habit; de leur demander leur nom, celui de leur régiment, compagnie, & lieu de cantonnement; de tout quoi le Chef tiendra note, qu'il enverra sur-le-camp au président du comité. Après quoi, il congédiera les déserteurs, sans leur permettre d'entrer dans la ville, sous quelque prétexte que ce soit. Défendant à tous bateliers & autres individus, de favoriser le passage du lac aux dits déserteurs, à peine d'en être sévèrement repris. Défendant encore très-expressément tout enrolement pour le service des puissances étrangères, tant dans la ville que sur son territoire, sous les peines les plus griéves envers les enrôleurs, embaucheurs, ainsi que contre leurs fauteurs & adhérens.

Italie, du 2 Février.

Au calcul des armées Autrichiennes employées contre la France, qu'on a vu dans notre dernier No. nous joindrons le suivant pour l'armée d'Italie.

IV. En Italie:—Infanterie, 1 bataillon de Wollast; 2 de Caprara; 2 de Belgiojoso; 2 de Nadasty; 2 d'Alwinzy; 1 de Reisky; 2 de l'Archiduc Antoine; 1 de Latermann; 1 du premier régiment de garnison; 2 du second régimenst de garnison; 2 du Corps-Franc de Servie.—Total 18 bataillons.

Cavalerie:— 4 divisions de Mesaros, houlans; 5 de dragons de l'Etat-major — Total 7 divisions.

Artillerie:— 2 compagnies du second régiment de l'artillerie de campagne, & un détachement de bombardiers. L'Etat-major, les ingénieurs, sapeurs, mineurs, pontonniers & pionniers sont répartis dans les armées.

Le total des forces des quatre armées maintenant assemblées, est donc de 124 bataillons, 75 1/2 divisions de cavalerie, non compris les Corps de l'artillerie, bombardiers, l'Etat général, les ingénieurs, sapeurs, mineurs, pontonniers, & pionniers. Une quantité d'autres régimens s'apprêtent en toute diligence pour renforcer ces armées. Toutes les Provinces montrent le plus grand zéle pour le soutien de cette guerre, & le recouvrement des Provinces envahies.

Florence, du 28 Janvier.

Le grand Duc a reconnu la République Françoise. On en sera convaincu par la lettre qu'il écrivit au Conseil, pour lui annoncer qu'il avoit reçu le ministre de cette Puissance. Nous la donnerons Mercredi.

La Porte a reconnu M. Semonville comme minitre de France.

De Genes, le 29 Janvier.

Des lettres particulières de Nice nous aprennent, que le Capitaine Sarde du régiment de Nice, après avoir chassé les François de Poggetto, se porta avec 1500 volontaires vers la petite ville de Guilleaume, qui s'étoit rendue aux ennemis, & s'en rendit aussitôt le maitre. Des lors il fit abattre l'arbre de la liberté, & obligea les Sindics ainsi que les Conseillers, de retracter le serment qu'ils avoient prêté à la Nation Françoise, & de renouveller l'acte solemnel d'obéissance à S. M. le Roi de Sardaigne. S'étant mis ensuite à faire la perquisition des armes, il les trouva cachées dans un souterrein, où il y avoit aussi 2 canons. Le tout fut transporté à Villar. Cette expédition faite, le dit Commandant se transféra avec sa troupe, dans plusieurs endroits voisin, où il fit également arracher l'arbre de la licence, soi-disant de la liberté. Puis il retourna à Villar, où il fit rendre graces au Très-Haut, par un *Te Deum* solemnel, qui fut suivi de la priere pour le Roi, & des acclamations réitérées de: *Vive le Roi de Sardaigne.*

De Stockholm, le 29 Janvier.

Tous nos matelots ont reçu ordre de se rendre à Carlecrone, pour y travailler à la formation d'une escadre d'observation, qui devra mettre à la voile au commencement du printems prochain.

De St. Goar le 7 Février.

Hier il arriva à St. Goarshausen un gros détachement, pour couvrir le magasin Prussien qui s'y trouve Quelques centaines d'hommes du Corps de l'artillerie Prussienne à cheval cantonnent à Boring & dans les environs.

Rotterdam, du 3 Février.

Les inondations vont grand train. Déjà l'on a exécuté celles des environs de Bois-le-Duc, de Berg-op-zoom & de Breda; on s'occupe à les étendre depuis Gertrudenberg jusqu'à Nollerhout.

Le 5 de ce mois, l'on doit concerter les mesures à prendre pour pouvoir, au premier signal, inonder les approches de Gorcum. On vient de hérisser de canons, les remparts de cette dernière ville; la garnison s'y accroit; on travaille à réparer les fortifications; mais il faudra bien du temps pour la rendre tenable, c'est comme en 1787.

Il est aussi question depuis quelque jours, des préparatifs que l'on fait à Middelbourg, pour y recevoir l'Assemblée de Etats-généraux. Malgré tout cela, il paroit qu'on ne renonce pas à l'espérance de conserver la paix. Le citoyen de Maulde, dont le retour à la Haye a étonné tout le monde, a demandé, dit-on, une conférence, avec Milord Auckland, & M. Vander-Spiegel, à laquelle Dumourier assisteroit. Auckland en a de suite donné avis au Cabinet de St. James. — Des lettres de plusieurs banquiers annoncent l'entrée de Dumourier en Hollande, à la tête de 60 mille hommes, sous la date du 12. mais nos lettres officielles du même jour n'en font pas mention.

De Calais, du 6 Février.

Hier au soir un de nos corsaires amena dans le port de cette ville, une galiotte Hollandoise de 200 tonneaux, qu'il venoit de prendre près des côtes d'Angleterre. Son chargement est en sucre & en eau-devie. Cette prise est la première que les François ayent faite dans cette guerre.

Dunkerque, du 7 Février.

Hier vers les 3 heures de l'après-diné, deux petits bâtimens Anglois mouillèrent sur nos côtes. Une chaloupe sortit aussitôt avec huit hommes armés de sabres & de pistolets. Arrivés près des bâtimens ennemis, ils sommèrent le Capitaine du premier de se rendre; celui-ci se rendit sans la moindre résistance; mais le second a échappé. Les matelots ont conduit la prise dans le port: l'équipage du vaisseau ennemi a été mis en prison.

Du 8. Un corsaire sorti hier matin de ce port, y est rentré le soir, emmenant avec lui un bâtiment Anglois, qu'il a pris en croisant dans la Manche. Ce même corsaire rapporte, qu'il a vu prendre par un corsaire sorti du port de Calais, un grand navire qui a été mené dans le dit port de Calais.

En ce moment l'on assure que les François viennent de s'emparer du Sas-de-Gand.

Du 12. Le Lieutenant Weis à la tête de 30 dragons & 30 fantassins, a attaqué un avant-poste François près de St. Goar, & l'a obligé à la retraite. Il a aussi enlevé seize voitures de farine. Le Roi de Prusse lui a donné l'ordre du mérite. On a établi à Saint-Goar un magasin Autrichien & un magasin Prussien.

Le bruit couroit ici depuis 2 jours, que la garnison de Königstein avoit évacué cette place le 9. mais on assure aujourd'hui qu'elle est encore au pouvoir des François.

D'Aix-la-Chapelle, le 9 Février.

Avant-hier & hier, les villages de *Vaels*, *Gulpen* & *Herle*, dans le Limbourg Hollandois, ont été occupés par des détchemens François. On dit que Maestricht est bloqué depuis le 6. & que cette forteresse n'a plus de communication au dehors ni par eau ni par terre.

Bordeaux, du 5 Février.

Extrait d'une Lettre d'un Négociant de Bordeaux, adressée au ministre des affaires étrangères, le 23 Janv: l'an 2. de la République.

„ Je suis au moment de faire l'acquisition d'une frégate, que je compte armer en course contre les Anglois, qui vont être ou sont peut-être déjà nos ennemis; elle portera 32 canons, & s'appellera la Citoyenne Françoise. Je vous prie de me faire avoir une lettre de marque, pour que sans retard, je puisse la faire sortir en laissant en blanc le nom du Capitaine, n'ayant pas encore donné le commandement. Je compte me rendre bientôt en Flandre, & en armer encore deux autres, l'une à Dunkerque & l'autre à Ostende. Si tous le riches Patriotes en font autant que moi, nous mettrons bientôt le commerce Anglois en déroute. C'est bien plus à détruire leur commerce, (qui fait leur force) qu'il faut s'attacher, qu'à leur marine royale. „